



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 228 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les écrans tactiles, les petites touches ainsi que le positionnement des terminaux de paiement électronique sont des obstacles majeurs dans l'autonomie des personnes avec mobilité réduite et avec un handicap visuel;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens et citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec de légiférer afin d'uniformiser les terminaux de paiement électronique pour carte de crédit et de débit, dans l'optique de les rendre accessibles à toute personne désirant s'en servir.

Nous demandons à avoir :

- des modèles uniformisés;
- des touches de bon format, toujours placées au même endroit;
- la touche « 5 » identifiée, pour faciliter leur utilisation pour les personnes souffrant d'un handicap visuel;
- qu'ils soient installés à une hauteur pouvant convenir à toute personne avec mobilité réduite et qu'ils soient munis d'une synthèse vocale.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Pierre Reid, député d'Orford

07/05/2012

Date de signature de l'extrait